

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

LUNDI , LE 8 FÉVRIER 2010.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, lundi, le 8 février 2010 à 20h. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Christine Marion et Marthe Blanchette et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne et Réjean Belleville.

Le secrétaire-trésorier par intérim, M. Gilles Fredette est aussi présent.

Absent: monsieur le conseiller Michel Picard

ORDRE DU JOUR

- 01- Un moment de recueillement
- 01.1- Ouverture de l'assemblée
- 02- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2010
- 04- Approbation des comptes payables et payés
 - 4.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer
- 05- Correspondances
 - 5.02- La Mutuelle des municipalités du Québec - Ristourne au montant de 4 311\$
 - 5.06- Association des directeurs municipaux du Québec - Renouvellement de cotisation annuelle de la directrice générale
 - 5.08- Réseau des femmes d'affaires du Québec Inc. - Invitation dîner reconnaissance
 - 5.16- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ 27 861 \$
 - 5.19- M.R.C. Joliette - Firme Évimbec - Accès au grand public du rôle d'évaluation via le web
 - 5.22- M.R.C. Joliette - Redevance à l'enfouissement 2009 montant de 2 373,68 \$ et compensation pour la collecte sélective 2007 au montant de 14 285,52 \$
 - 5.25- M.R.C. Joliette - Rencontre cours d'eau avec Me Yves Chaîné le 12 février 2010
 - 5.26- Boulard & Richer avocates - Dossier Généreux construction Inc. - Règlement à 50% des coûts encourus
 - 5.27- Emplois d'été Canada 2010 - Demande de subvention
 - 5.29,30 Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. -Construction Thorco Inc. - Certificat de paiement no.2au montant de 2 419,07 \$ et le certificat de paiement no. 3 au montant de 5 780,42\$ - Mise aux normes du réservoir d'eau potable
 - 5.31- Laboratoire de Construction 2000 - Contrôle des matériaux - Mise au norme du réservoir d'eau potable - Montant de 2 544,57
 - 5.33- Planitaxe (Éthier Avocats Inc.) - Mandat afin de récupérer les taxes à la consommation en TPS et TVQ
 - 5.34- RECYC-QUÉBEC - Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE - Inscription
 - 5.37- Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. - Les Entreprises B. Champagne Inc. Recommandation de paiement au montant de 25 160,29\$ - Creusage de deux puits de surface
- 06- Administration
 - 6.1- Dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 31 janvier 2010
 - 6.2- Abrogation - Résolution 224-2009 - Concernant la personne substituée à la directrice générale
 - 6.3- Ordinateurs - Remplacement
- 07- Rapport des comités
- 08- Réglementation
- 09- Loisirs et culture
 - 9.1- Programmation des activités hiver 2010
 - 9.2- Tech Sport - Invitation journée démo
 - 9.3- Loisir et Sport Lanaudière - Cotisation 2010
- 10- Sécurité publique

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 10.1 Inspecteur Canin - Dépôt de rapport des mois de décembre 2009 et janvier 2010
- 11- Transport routier
- 11.1- Travaux publics -M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport du mois de janvier 2010
- 12- Hygiène du milieu
- 13- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 13.1.- C.P.T.A.Q.
- 13.2- Inspecteur en bâtiment - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport de janvier 2010
- 13.3- Mme Francine Guilbault et M. Gaétan Beausoleil- Demande de dérogation mineure # 2009-212 - Marge de recul dérogoatoire
- 13.4- Inspecteur en bâtiment - Demandes
- a) Achat d'un logiciel - Gestion multimédia du Gestionnaire Municipal de PG GO Govern au montant de 2 291,36 avec un entretien annuel au montant de 513,58\$
- b) M. Jonathan Rondeau - Officier municipal - Temps fait en dehors des heures régulières - Peuvent être accumulées et reprises
- 14- Varia
- 15- Période de Questions
- 16- Levée de l'assemblée

01- UN MOMENT DE RECUEILLEMENT

L'assemblée s'accorde un moment de recueillement

01.1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-02-023 Il est proposé par M. Réjéan Belleville
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour ci-dessus pré cité soit adopté.

Adoptée.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2010

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2010-02-024 Il est proposé par M. Pierre Venne
et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 18 janvier 2010 soit accepté.

Adoptée.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

4.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer.

2010-02-025 Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte les dépenses selon la liste présentée et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de

289 297.49 \$

Adoptée.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER			
JANVIER 2010			
Chèque no.	Fournisseurs	Détails	Montant
234316	Desjardins Sécurité Financière	Fonds de pension	1 201.50 \$
234317	Syndicat Fonction Publique	Cotisation	137.54 \$
234318	Bélanger Sauvé avocats	Service prof.	592.59 \$
234319	Benoît Bellrose Inc.	Souffleur à neige	12 980.62 \$
234320	Bell Canada	St. Pompage	57.30 \$
234321	Bertrand Bellemare Inc	Éclairage patinoire	3 363.68 \$
234322	Fonds de l'information foncier	Mutations	42.00 \$
234323	Bélanger Sauvé avocats	Service juridiques	1 611.75 \$
234324	Chevaliers de Colomb	Vin d'honneur	67.50 \$
234325	Kiwi Copie	Bulletin municipal	823.99 \$
234326	Lib. René Martin	Livres	62.90 \$
234327	Société Canadienne des postes	Bulletin municipal	152.15 \$
234328	Bell Canada	Tel. Bureau Mutith. Biblio	416.11 \$
234329	C.F. Lanaudière Inc.	Passage à niveau	242.60 \$
234330	COMBEQ	Cotisation 2010	287.83 \$
234331	FQM	Cotisation annuelle	1 501.00 \$
234332	Garage Ste-Marie Inc.	Essence	222.46 \$
234333	Mme Céline Geoffroy	Photo + souper	142.30 \$
234334	Hydro Québec	Éclairage public	627.11 \$
234335	Les Clôtures M.T. Inc.	Clôture autour puits	19 112.91 \$
234336	Groupe Ultima Inc.	Assurance 2010	28 912.00 \$
234337	L'Excellence	Assurance groupe	1 214.89 \$
234338	Patrick Morin Inc.	Divers	75.69 \$
234339	PG Gouvern Inc.	Soutien informatique	9 109.02 \$
234340	Les Produits Énergétiques Gal	St. Pompage	1 560.95 \$
234341	Les Trophées J.L.M. Inc.	Gravures plaques	12.42 \$
234342	Canadian Tire	Bidons pour l'essence	38.36 \$
234343	Certilab	Analyse	119.65 \$
234344	Chambre de commerce Joliette	Dîner conférence	30.00 \$
234345	Construction Thorco Inc.	Mise aux normes réservoir	101 628.52 \$
234346	Leroux Beaudoin Hurens & Ass	Hono. Prof. Mise aux normes	9 978.15 \$
234347	Construction Thorco Inc.	Membrane	677.25 \$
234348	Les Entreprises Bourget Inc.	Déneigement	18 679.68 \$
234349	Futur Tec Communications	Gravure d'événement	90.30 \$
234350	Hydro Québec	Électricité Hotel de Ville	3 774.49 \$
234351	Construction Thorco Inc.	Conduite de drainage	4 780.26 \$
234352	Fédération Québécoise	Transport Dicom	15.35 \$
234353	Leroux Beaudoin Hurens & Ass	Hono. Prof. Mise aux normes	10 186.97 \$
234354	Munic. St-Charles-Borromée	Service d'incendie	5 762.17 \$
234355	Télécommunication Xittel Inc.	Internet	50.74 \$
234356	UNIVAR	Sicate sodium	1 088.97 \$
234357	Bell Canada	Téléphone Chalet	132.07 \$
234358	Biblio. Notre-Dame-de-Lourdes	Livres	126.59 \$
234359	Éditions Yvon Blais	Mise à jour code munic.	131.20 \$
234360	Équipement de bureau Joliette	Téléphone mairesse	141.09 \$
234361	M. Gilles Fredette	Hono. Sec. Trés. Intérim	577.50 \$
234362	Société Canadienne des Postes	Progr. D'activités hiver	147.91 \$
234363	MRC Joliette	Quote part	28 162.75 \$
234364	M. Jonathan Rondeau	Frais de déplacement jan.	31.08 \$
234365	M. Gilles Fredette	Hono. Sec. Trés. Intérim	857.50 \$
234366	Formiciel	Papeterie compte de taxe	1 528.11 \$
234367	Garage Ste-Marie Inc.	Essence	120.00 \$

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

234368	L'inspecteur Canin	Chiens errants	101.59 \$
234369	Patrick Morin	Asphalte froide	139.51 \$
	Ministère du revenu Québec	D.A.S. décembre 2009	4 022.89 \$
	Receveur Général du Canada	D.A.S. décembre 2009	1 728.00 \$
			279 379.46 \$

Emp.no	Nom	Paie	Montant
13-0002	Mme Micheline Miron	Janvier 2010	762.16 \$
13-0004	Mme Carole Asselin	Janvier 2010	1 376.60 \$
32-0002	M. Pierre Lajeunesse	Janvier 2010	1 914.83 \$
61-0003	M. Jonathan Rondeau	Janvier 2010	2 128.04 \$
70-0001	Mme Danny Gauthier	Janvier 2010	1 228.72 \$
70-0005	Mme Johanne Vincent	Janvier 2010	723.72 \$
70-0006	Mme Sylvie Laporte	Janvier 2010	1 222.70 \$
70-0008	Mme Marjorie Boulanger	Janvier 2010	561.26 \$
			9 918.03 \$

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

05- CORRESPONDANCES

5.02- **La Mutuelle des municipalités du Québec - Ristourne au montant de 4 311\$**

La Mutuelle des municipalités du Québec compagnie d'assurance de la municipalité nous avise d'une ristourne au montant de 4 311 \$.

5.06- **Association des directeurs municipaux du Québec - Renouvellement de cotisation annuelle de la directrice générale**

2010-02-026

Il est proposé par M. Réjean Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes paye un montant de 496,98 \$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la cotisation de l'année 2010.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.08- **Réseau des femmes d'affaires du Québec Inc. - Invitation dîner reconnaissance**

2010-02-027

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise madame la mairesse Céline Geoffroy à participer à participer au dîner reconnaissance du RFAQ-Lanaudière qui aura lieu le 10 mars 2010 à Joliette au coût de 55,00 \$.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.16- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -
Compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ 27 861 \$**

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a établi la compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ au montant de 27 861 \$.

5.19- **M.R.C. Joliette - Firme Évimbec - Accès au grand public du rôle d'évaluation via
le web**

2010-02-028

Il est proposé par M. Pierre Venne
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte l'offre de la compagnie ÉVIMBEC Inc. à l'effet de mettre en place les matrices graphiques avec lien au rôle d'évaluation sur web afin de les rendre disponibles à nos citoyens et au grand public pour une période de 36 mois au coût mensuel de 100 \$ plus taxes.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.22- **M.R.C. Joliette - Redevance à l'enfouissement 2009 montant de 2 373,68 \$ et
compensation pour la collecte sélective 2007 au montant 14 285,52 \$**

La M.R.C. Joliette remet à la municipalité sa part de la redevance à l'enfouissement pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2009 au montant de 2 373,68 \$ et une compensation de Recyc-Québec, pour la collecte sélective pour l'année 2007 au de 14 285,52 \$.

5.25- **M.R.C. Joliette - Rencontre cours d'eau avec Me Yves Chainé le 12 février 2010**

2010-02-029

Il est proposé par Mme Christine Marion
et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise madame la mairesse Céline Geoffroy et l'inspecteur monsieur Jonathan Rondeau à participer à la journée d'informations du 12 février à Joliette organisée par la M.R.C. Joliette concernant la gestion des cours d'eau. Et que par la même résolution les frais de déplacements soient payés par la municipalités à M. Rondeau.

Adoptée.

5.26- **Boulard & Richer avocates - Dossier Généreux construction Inc. - Règlement à
50% des coûts encourus**

Attendu que La municipalité a un litige avec la compagnie Généreux Construction Inc.;

Attendu que Ledit litige est l'érosion des talus lors des travaux d'installation de conduites d'aqueduc sur la rue Principale en 2006;

Attendu que La municipalité a mandaté Excavation Michel Chartier Inc. à procéder aux travaux correctifs pour une somme de 12 041,23 \$;

Attendu que La municipalité veut régler ce litige dans les plus brefs délais;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2010-02-030

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Pierre Guilbault

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes mandate la firme d'avocats Boulard & Richer de Joliette à procéder à un règlement avec Généreux Construction Inc. afin qu'il paie 50% de la réclamation au montant 12 041,23 \$.

Adoptée.

5.27- Emplois d'été Canada 2010 - Demande de subvention

2010-02-031

Il est proposé par Mme Christine Marion

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes demande une subvention à Développement des ressources humaines du Canada dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) - 2010, afin d'embaucher deux étudiants pour une période de dix semaines (40 heures semaine au salaire minimum) débutant le 21 juin et se terminant le 27 août 2010. Et que par la même résolution le secrétaire-trésorier/directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents en rapport avec ce dossier.

Adoptée.

5.29,30 Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. -Construction Thorco Inc. - Certificat de paiement no.2 au montant de 2 419,07 \$ et certificat de paiement no. 3 au montant de 5 780,42 \$ - Mise aux normes du réservoir d'eau potable

2010-02-032

Il est proposé par M. Réjéan Belleville

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement des décomptes no. 2 au montant de 2 419,07 \$ et le décomptes no. 3 au montant de 5 780,42 \$, à l'entrepreneur AConstruction Thorco Inc..@, pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable et de la structure de la station de surpression, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. de Laval.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5.31- Laboratoire de Construction 2000 - Contrôle des matériaux - Mise aux normes du réservoir d'eau potable - Montant de 2 544,57 \$

2010-02-033

Il est proposé par M. Pierre Venne

et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement des honoraires professionnels à Laboratoire de Construction 2000 Inc. de Joliette concernant les honoraires professionnels du contrôle des matériaux, pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable et de la structure de la station de surpression, selon la facture numéro DM3504, au montant de 2 544,57 \$, en date du 19 janvier 2010.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

5.33- Planitaxe (Éthier Avocats Inc.) - Mandat afin de récupérer les taxes à la consommation en TPS et TVQ

2010-02-034

Il est proposé par M. Réjéan Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes utilise les services de Planitaxe (Éthier Avocats Inc.) pour analyser le système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ. Le coût de ce service sera de 35 % des premiers 25 000 \$ et de 15 % des montants excédant récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts. Advenant aucune réclamation, il n'aura aucun frais. Et que par la même résolution le secrétaire-trésorier/directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents en rapport avec ce dossier.

Adoptée.

5.34- RECYC-QUÉBEC - Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE - Inscription

2010-02-035

Il est proposé par M. Pierre Guilbault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes s'inscrive au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE de niveau 1, de RECYC-QUÉBEC afin de renforcer les mesures en place de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation) pour les matières visées par la Politique

Adoptée.

5.37- Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. - Les Entreprises B. Champagne Inc. Recommandation de paiement au montant de 25 160,29\$ - Creusage de deux puits de surface

2010-02-036

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement, de creusage de deux puits de surface, au montant de 25 160,29 \$, à l'entrepreneur ALes Entreprises B. Champagne Inc., tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. de Laval.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

06- ADMINISTRATION

6.1- Dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 31 janvier 2010

M. Gilles Fredette, secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers pour la période se terminant le 31 janvier 2010

6.2- Abrogation - Résolution 224-2009 - Concernant la personne substitut à la directrice générale

2010-02-037

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 224-2009, concernant la nomination d'un substitut à la directrice générale.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée.

6.3- Ordinateurs - Remplacement

2010-02-038

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise l'achat, selon la soumission de la compagnie LOGIXIA de St-Paul, de trois ordinateurs avec l'installation au montant de 3 980,00 \$ plus taxes, pour remplacer les ordinateurs du bureau municipal. Les vieux ordinateurs seront remis à la bibliothèques.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

07- RAPPORT DES COMITÉS

Mme Marthe Blanchette fait rapport sur les activités des loisirs.

M. Pierre Venne fait rapport concernant le service d'incendie.

08- RÉGLEMENTATION

09- LOISIRS ET CULTURE

9.1- Programmation des activités hiver 2010

2010-02-039

Il est proposé par M. Pierre Guilbault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la programmation des activités hiver 2010, tel que présentée par Mme Danny D. Gauthier, technicienne en loisirs.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

9.2- TECH SPORT - Invitation journée démo

2010-02-040

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise madame Danny D. Gauthier, technicienne en loisirs, à participer à la journée d'informations du 17 ou 18 février à Laval organisée par Tech Sport concernant les équipements sportifs et récréatifs. Et que par la même résolution les frais de déplacements soient payés par la municipalités.

Adoptée.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

9.3- Loisir et Sport Lanaudière - Cotisation 2010

2010-02-041

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes renouvelle la cotisation 2010 à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 75,00 \$.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 **Inspecteur Canin - Dépôt de rapport des mois de décembre 2009 et janvier 2010**

Dépôt des rapports de décembre 2009 et janvier 2010, de la compagnie Inspecteur Canin concernant leurs interventions

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1- **Travaux publics - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport du mois de janvier 2010**

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal, M. Jonathan Rondeau, décrivant les conditions routières durant le mois de janvier 2010.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

13- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.1.- **C.P.T.A.Q.**

13.2- **Inspecteur en bâtiment - M. Jonathan Rondeau - Dépôt de rapport de janvier 2010**

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment, M. Jonathan Rondeau, décrivant les travaux effectués durant le mois de janvier 2010.

13.3- **Mme Francine Guilbault et M. Gaétan Beausoleil - Demande de dérogation mineure # 2009-212 - Marge de recul dérogoaire**

Considérant que Mme Francine Guilbault et M. Gaétan Beausoleil (matricule 0304-89-3610) ont déposé une demande de dérogation mineure concernant la marge de recul de l'implantation de leur résidence située sur le lot 3-48 au 7070, rue Lajeunesse;

Considérant que Cette demande consiste à régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée à 6,57 mètres de la limite avant (marge de recul avant) réduisant la limite avant de 0,93 mètres tel qu'exigé par l'article 8.1 du règlement de zonage numéro 05-1992;

Considérant que la présente dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins ;

Considérant qu' un préjudice sérieux serait causé à Mme Francine Guilbault et M. Gaétan Beausoleil suite au refus de la demande de dérogation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

mineure par la Municipalité;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

Considérant que Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure en permettant à Mme Francine Guilbault et M. Gaétan Beausoleil de réduire la marge avant de 0,93 mètre;

2010-02-042

Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Pierre Guilbault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la recommandation du comité qui fait partie intégrante de la résolution et permet à Mme Francine Guilbault et M. Gaétan Beausoleil de réduire leur marge avant de 0,93 mètre de celle exigée par le règlement de zonage.

Adoptée.

13.4- Inspecteur en bâtiment - Demandes

- a) **Achat d'un logiciel - Gestion multimédia du Gestionnaire Municipal de PG Govern au montant de 2 291,36 \$ avec un entretien annuel au montant de 513,58 \$**

2010-02-043

Il est proposé par M. Réjéan Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes achète de la compagnie PG Gouvern de Québec l'achat d'un logiciel A Gestion des données multimédias@ au montant de 2 291,36 \$ incluant les taxes et d'un service de soutien annuel au montant de 513,58 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

- b) **M. Jonathan Rondeau - Officier municipal - Temps fait en dehors des heures régulières - Peuvent être accumulées et reprises**

2010-02-044

Il est proposé par M. Réjéan Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le personnel cadre (non régi par une convention collective) à reprendre les heures travaillées et autorisées en dehors des heures régulières. Ces heures pourront être accumulées et reprises durant le même mois jusqu'à un maximum de huit heures.

Adoptée.

14- VARIA

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-02-045

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée
(20:30 heures).

Adoptée.

** Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal+.*

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier par intérim.